# WEBINAIRE DE FORMATION des professeurs référents-culture de l'académie de Bordeaux

Dordogne - 24 janvier 14h00

Gironde – 26 janvier 10h00

Landes – 26 janvier 14h00

Lot-et-Garonne - 18 janvier 10h00

Pyrénées-Atlantiques - 24 janvier 10h00



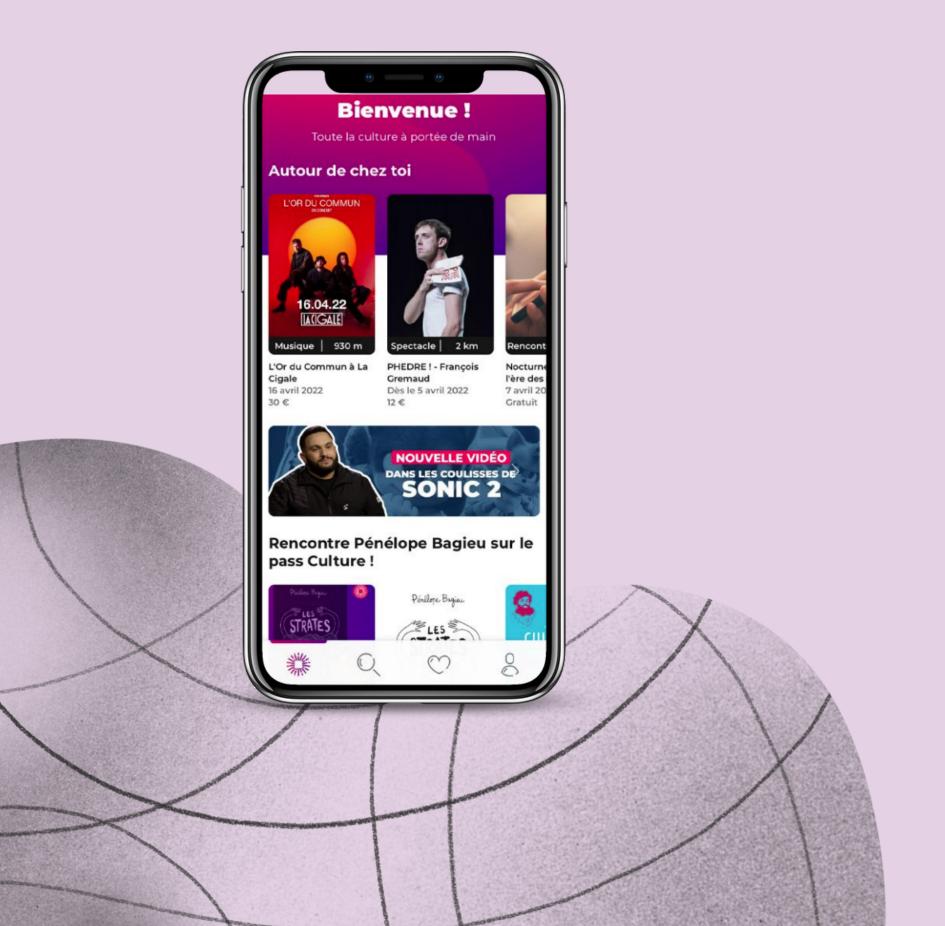


sia-eac@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr 05.57.57.35.90

# Présentation du pass Culture JANVIER 2023



## Un projet d'État au service de la jeunesse



Le pass Culture est né de la volonté de mettre à disposition des jeunes un dispositif favorisant l'accès à la culture afin de renforcer et diversifier leurs pratiques culturelles, en révélant la richesse culturelle des territoires.

Fruit d'un partenariat entre l'État, les acteurs culturels, le monde scolaire et les collectivités territoriales, le pass Culture donne aujourd'hui toute sa place à la culture en permettant à la jeunesse d'aller à sa rencontre et de s'émanciper dans l'autonomie de ses propres choix culturels.

La gestion et le développement de la mission de service public du pass Culture sont confiées en juillet 2019 à la SAS pass Culture dont les seuls actionnaires sont le ministère de la Culture et la Caisse des Dépôts.

# Deux dispositifs complémentaires:

## 1 - L'offre individuelle : de 15 à 18 ans

Son objectif est d'accompagner progressivement la jeunesse vers des choix culturels individuels et autonomes, en permettant à **tous les jeunes de 15, 16 et 17 ans** d'accéder à un crédit à dépenser sur l'application pass Culture.

Sont éligibles l'ensemble des offres de sorties et de biens culturels ouverts aux 18 ans, en dehors des offres numériques payantes (streaming vidéo ou musical...) et des jeux vidéo.

Crédit:
15ans
30€



**16 ans** 



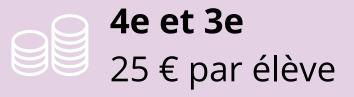
**17 ans** 



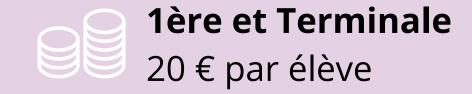
## 2 - L'offre collective : de la 4e à la Terminale

En partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse, le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, le ministère des Armées et le secrétariat d'État à la Mer, l'offre collective est exclusivement dédiée au financement d'activités d'éducation artistique et culturelle effectuées en groupe sur temps scolaire et encadrées par des professeurs au sein des collèges et lycées publics et privés sous contrat.

Un crédit virtuel est attribué annuellement aux établissements scolaires sur la base de leurs effectifs (environ 800€ par classe et par année scolaire). Son montant est consultable dans l'application ADAGE.







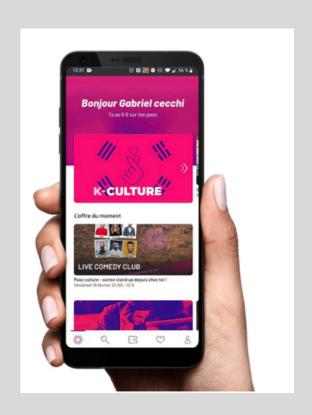


#### **Domaines éligibles:**

- Patrimoine, mémoire, architecture
- Arts numériques, arts visuels, arts plastiques, arts appliqués, design
- Musique
- Médias et information
- Culture scientifique, technique et industrielle, développement durable, gastronomie et arts du goût
- Cinéma, audiovisuel, photographie
- Univers du livre, de la lecture et des écritures, bande dessinée
- Arts du cirque et arts de la rue, danse, théâtre, expression dramatique, marionnettes



# L'offre individuelle côté jeunes



1

Les bénéficiaires se connectent à l'application avec leurs codes educonnect.



2

Ils parcourent les offres en faisant une recherche par mot clé, par catégorie, par lieu culturel, par ville...



3

Ils réservent les offres qui leur plaisent sur l'application et présentent leurs réservations dans les lieux culturels.

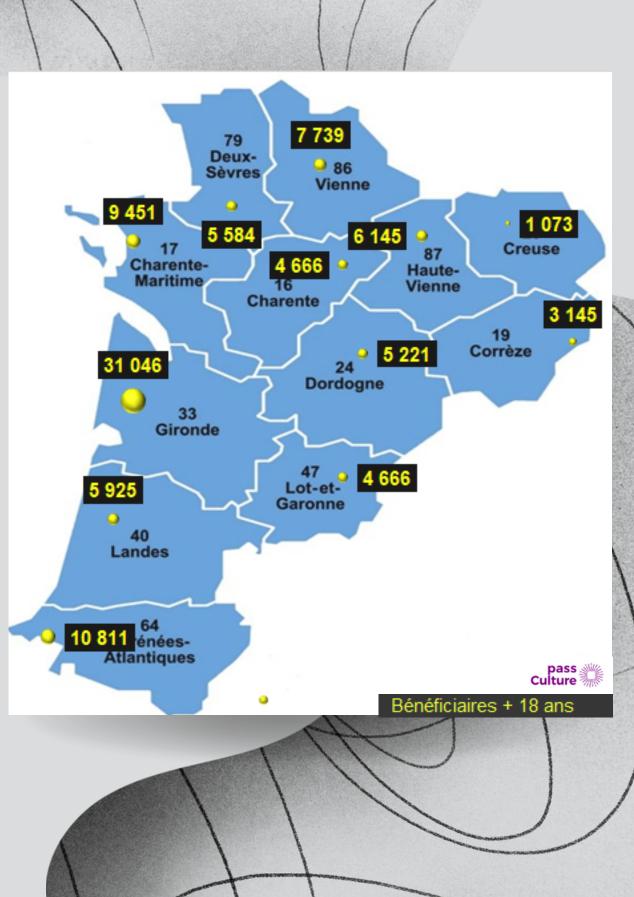
# Part individuelle + 18 ans : les chiffres de la Région académique Nouvelle-Aquitaine au 9 janvier 2023

	Dánartamant	Part individuelle		
	Département	Bénéficiaires +18 ans	Taux d'utilisation	
	Dordogne	5 221	87,8%	
Académie	Gironde	31 046	91,0%	
de	Landes	5 925	88,6%	
Bordeaux	Lot-et-Garonne	4 666	89,6%	
	Pyrénées-Atlantiques	10 811	89,3%	
Académie	Creuse	1 073	89,0%	
de	Corrèze	3 145	88,7%	
Limoges	Haute-Vienne	6 145	91,3%	
Académie de Poitiers	De ux-Sèvres	5 584	88,3%	
	Charente	4 666	89,6%	
	Charente-Maritime	9 451	89,8%	
	Vienne	7 739	90,0%	

Région académique :

95 472 bénéficiaires (nombre d'inscrits dans la tranche d'âge)

Taux d'utilisation : (nombre de jeunes ayant au moins effectué une réservation/le nbre de jeunes inscrits) : 89,9 %



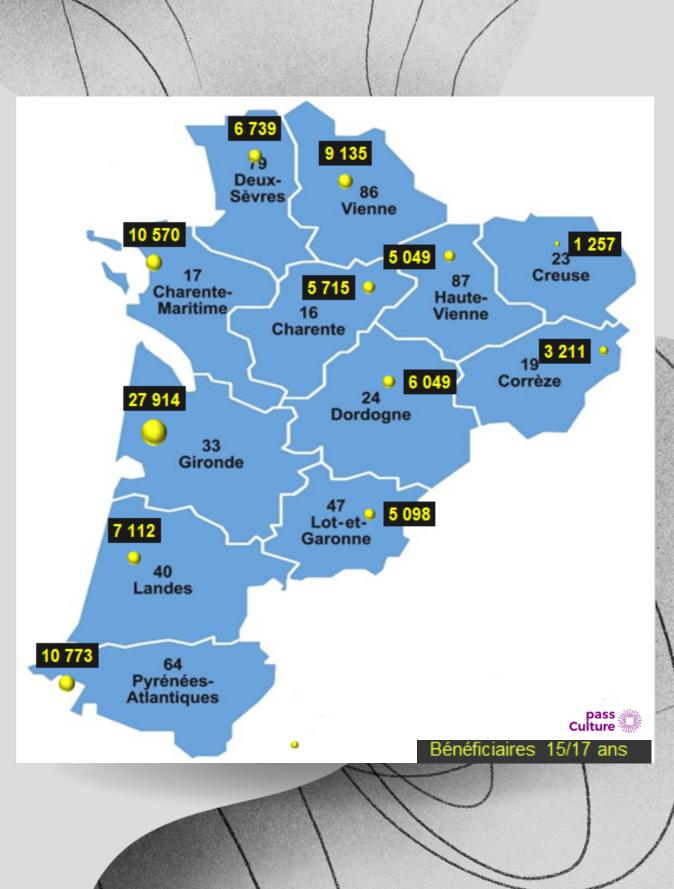
# Part individuelle 15/17 ans : les chiffres de la Région académique Nouvelle-Aquitaine

	Département	Bénéficiaires 15/17 ans	Taux d'utilisation
Académie de	Dordogne	6 049	66,0%
	Gironde	27 914	68,5%
	Landes	7 112	67,0%
Bordeaux	Lot-et-Garonne	5 098	69,2%
	Pyrénées-Atlantiques	10 773	69,2%
Académie de Limoges	Creuse	1 257	59,8%
	Corrèze	3 211	71,0%
	Haute-Vienne	5 049	69,4%
Académie de Poitiers	De ux-Sè vres	6739	65,0%
	Charente	5 715	68,6%
	Charente-Maritime	10 570	69,2%
	Vienne	9 135	68,2%

Région académique :

98 622 (nombre d'inscrits dans la tranche d'âge)

Taux d'utilisation : bénéficiaires (nombre de jeunes ayant au moins effectué une réservation / le nombre de jeunes inscrits) : **68,1** %



## Les applications de l'offre collective

### ADAGE pour les professeurs et chefs d'établissement



#### Objectifs:

- Sélectionner les offres pour les classes et les mettre en œuvre
- Gérer le crédit de dépense

# Pass Culture pro pour les structures culturelles



#### Objectifs:

- Proposer des offres collectives aux enseignants
- Obtenir une rémunération après mise en oeuvre

# L'offre collective côté acteur culturel : la démarche à suivre



1

Demander à être référencé dans l'annuaire ADAGE, outil interne du MEN pour le pilotage du volet culturel des projets d'établissements et des parcours EAC. Créer une offre

2

Créer des offres sur pass Culture pro pour les classes de la 4e à la Terminale :

- des offres réservables qui s'insèrent dans un projet d'EAC;
- des offres en lien avec la programmation des saisons culturelles.



3

Les offres sont alors visibles sur ADAGE et disponibles à la réservation pour les enseignants.

#### Acteurs culturels : comment être référencés sur ADAGE ?

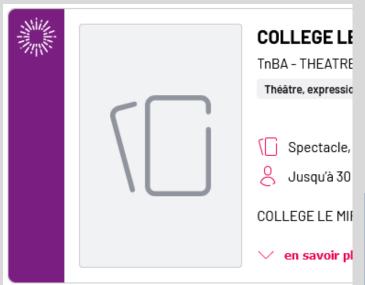
#### Les étapes à suivre :

- 1. Se rendre sur le formulaire Typeform d'accueil qui redirige chaque acteur sur la plateforme **Démarches** simplifiées vers le dossier qui correspond à sa situation.
- 2. Remplir ce dossier, qui est examiné par la **commission de référencement du territoire du siège social du demandeur.**
- 3. La commission de référencement regroupe des représentants des services déconcentrés de l'État : les rectorats et la DRAC, qui évaluent la qualité pédagogique et artistique des actions proposées.
- 4. Si l'avis rendu est **favorable**, le demandeur est ajouté sur l'annuaire ADAGE **une fois qu'il a créé un compte et un lieu sur la plateforme pass Culture pro.**

# L'offre collective côté établissements scolaires



Consulter les offres des partenaires identifiés sur l'ensemble du territoire.



Pré-réserver les offres

en corrélation avec les

projets d'EAC menés

avec les élèves

construites par les

partenaires culturels

Projets d'éducation artistique et culturelle En savoir plus

Rattacher les offres à un projet bâti sur les 3 piliers de l'EAC (rencontre(s), pratique, connaissances).

Préréservé 1200€



Confirmer les pré-réservations.

Une fois l'action réalisée, impérativement renseigner les effectifs réels et les bilans.

Consulter

"Pré-réservé"

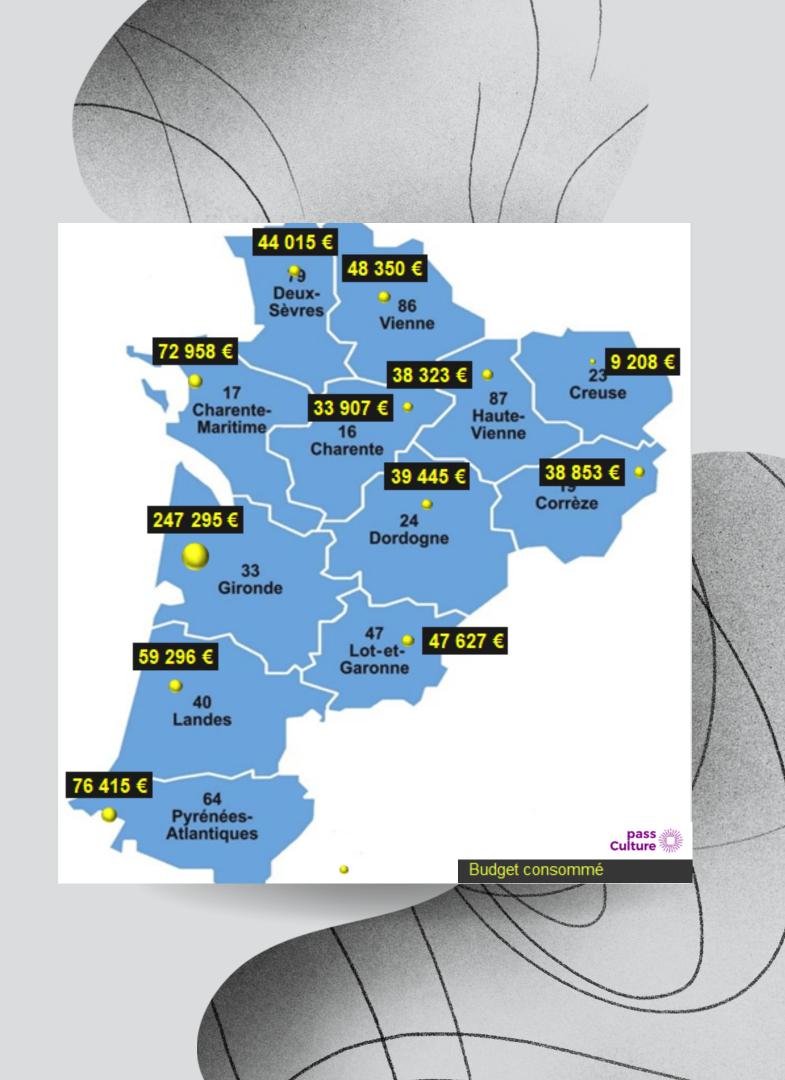
"Réservé"

"Validé" ----- "Consommé"/"Annulé"

# Budget pass Culture Offre Collective : la consommation en Région académique Nouvelle-Aquitaine

	Département	Part collective		
		Budget total	Consommé	Taux d'utilisation
	Dordogne	455 420€	39 445 €	8,7%
Académie	Gironde	2 265 125€	247 295 €	10,9%
de	Landes	528 150€	59 296 €	11,2%
Bordeaux	Lot-et-Garonne	409 605€	47 627 €	11,6%
	Pyrénées-Atlantiques	931 580€	76 415 €	8,2%
Académie	Creuse	119 950 €	9 208€	7,7%
de	Corrèze	289 885€	38 853 €	13,4%
Limoges	Haute-Vienne	456 190€	38 323 €	8,4%
Académie de Poitiers	Deux-Sèvres	475 970 €	44 015 €	9,2%
	Charente	424 045€	33 907 €	8,0%
	Charente-Maritime	794 585 €	72 958 €	9,2%
	Vienne	574 700€	48 350€	8,4%

Chiffres au 9 janvier 2023



## Deux offres en cohérence :

#### L'offre individuelle est :

- un moyen nouveau d'initier et de construire l'autonomie culturelle des jeunes ;
- un écho dans la sphère privée du travail de fonds mené dans la sphère scolaire ;
- un outil au service des territoires pour faire naître des rencontres entre jeunes citoyens et acteurs culturels.

#### L'offre collective est :

- un plus par rapport aux dispositifs existants : des moyens financiers importants et nouveaux ;
- un levier supplémentaire pour atteindre l'objectif de la généralisation du 100 % EAC grâce à un changement d'échelle ;
- une opportunité d'enrichir et d'initier des projets : les offres pass Culture sont des composantes des projets pédagogiques construits conjointement par les enseignants et les partenaires culturels.

NB : L'offre collective ne se substitue pas aux dispositifs existants ( appel à projets, dispositifs des collectivités territoriales...) pas plus qu'elle n'est un catalogue de simples propositions commerciales.





## En quoi consiste la mission du professeur référent-culture :

cf. Lettre de mission du professeur référent-culture adressée aux Chefs d'établissement en décembre 2022

#### Le professeur référent-culture est chargé :

- de contribuer à la **cohérence**, **au suivi et à la mise en œuvre du volet culturel du projet d'établissement**, en lien avec le conseil pédagogique et le conseil de la vie collégienne et/ou lycéenne ;
- de veiller au développement et au suivi des projets EAC de l'établissement via l'application ADAGE;
- d'assurer la diffusion régulière des offres d'éducation artistique et culturelle (EAC), à partir notamment de la lettre d'information de la DAAC, qui lui sera systématiquement adressée via son adresse académique;
- de relayer les offres de formation en éducation artistique et culturelle auprès de ses collègues ;
- de **coordonner** :
  - o les candidatures de l'établissement lors des différents appels à projet Art et Culture qui lui parviendront ;
  - l'utilisation et la répartition des crédits de dépense « Pass Culture offre collective » attribués à son établissement;
  - le recensement dans l'application ADAGE de tous les projets d'éducation artistique et culturelle menés dans l'établissement.

## Le recensement dans ADAGE : un geste indispensable

Le recensement dans l'application ADAGE de tous les projets d'éducation artistique et culturelle menés dans l'établissement est un geste indispensable à la fois pour l'établissement lui-même et pour la politique académique de généralisation de l'éducation artistique et culturelle.

Il est recommandé d'effectuer ce recensement au fil de l'eau et de ne pas attendre la fin de l'année pour l'effectuer.

Pour rappel : le professeur référent-culture ne se substitue pas aux rédacteurs de projets et ne doit pas nécessairement tout recenser lui-même.

